

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE OIGNIES

OBJET:

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres pour les Marchés Publics

n° 76

L'an deux mil dix-huit, le 13 octobre 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de OIGNIES, s'est réuni exceptionnellement Salle JAZY, sous la présidence de Mme Fabienne DUPUIS, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Date de convocation des membres du conseil municipal.....: 08 octobre 2018

Présents: F. DUPUIS - A. BOIGELOT - B. DUPARCQ - L-P. SECCI - A. HNAT - P. CALLOT - N. ZIANE - N. LADEVEZ - F. GREBEAU - P. WALCZAK - F. BROZDA - S. IDRI - M-B KOLORZ - N. PRZYBYLAB - R. WYZGOLIK - V. BERNARD - D. DEDOURGES - P. LICTEVOUT - D. ZIGH - A. BAOUCHE - B. LEBACQ - F. GAZET - J-M. DESPREZ- C. GOEUSSE - H. IZMAOUNE - F. VIAL - S. YPREEUW - C. VAN HEUE

Représentés (au sens de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

C. LUTZ représentée par JM DESPREZ

Absent(s)

Secrétaire de séance : M. Florian GREBEAU

Vu l'article L 1411-5 du CGCT relatif à la composition de la CAO, modifié par l'ordonnance n° 2016.65 du 29 janvier 2016 article 58.

Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de constituer une commission d'appel d'offres composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Pour les communes de 3500 habitants et plus, la commission est composée du Maire ou de son représentant, autorité, habilitée à signer les marchés, et de cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

3 listes se présentent :

- Unis pour Oignies
- Oignies Bleu Marine
- La Force Citoyenne

Après avoir recueilli les listes, Le Maire met au vote :

ont obtenus:

- la liste Unis pour Oignies- la liste Oignies Bleu Marine- 04 sièges- 00 sièges

- la liste La Force Citoyenne 01 sièges

Sont élus membres de la commission d'appel d'offres :

Président	Mme Fabienne DUPUID		
Membre titulaire	Mme Nadine ZIANE	Membre suppléant	Mme Nadine LADEVEZ
Membre titulaire	M. Louis-Pierre SECCI	Membre suppléant	M. Pierre WALCZAK
Membre titulaire	M. Alain BOIGELOT	Membre suppléant	M. Françis GAZET
Membre titulaire	Mme Arlette HNAT	Membre suppléant	M. Patrick CALLOT
Membre titulaire	M. Hassan IZMAOUNE	Membre suppléant	M. Jean-Marc DESPREZ

Adoptée à

00 voix pour

00 prise(s) d'acte

00 voix contre

00 abstention(s) 00 ne participe(nt) pas

29 vote(s)

00 absent(s)

Pour transmission en Sous Préfecture de Lens, affichage et publication au recueil des actes administratifs.

Certifiée exécutoire conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22/07/1982, en date du 13 octobre 2018

> Fabienne DUPUIS Maire de OIGNIES

Fait et Délibéré, les jours, mois et an que dessus Pour copie conforme En Mairie, le 13 octobre 2018

Le Maire,

Fabienne DUPUIS

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.